



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-20 :  
Vote du Budget Primitif Communal 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personnes excusées :** Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Madame Martine SOREL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2023-20 : Vote du Budget Primitif Communal 2023**

Madame Martine SOREL, Maire, fait lecture du Budget Primitif de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	498 880.49 €
Recettes	498 880.49 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	426 419.85 €
Recettes	426 419.85 €
<b>Total du Budget</b>	<b>925 300.34 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 0 voix contre, 11 voix pour et aucune abstention, le BP 2023 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 118 879.88 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté, et un report de de 157 722.61 euros au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

  
Martine SOREL

